

COMITE DE SUIVI DES ELUS N°1 – PROJET EOLIEN LA COUTURELIE

COMPTE RENDU

Date : 24 septembre 2025

Lieu : Mairie d'Ouilly-le-Tesson

Participants

Elus : Fanny BETTIN (Sassy), Norbert BLAIS (Olendon), Olivier CATEAU (Bons-Tassilly), Pierre PASCAL (Rouvres), Fabrice SCELLES (Ouilly-le-Tesson), Didier TASSET (Ouilly-le-Tesson)

NEOEN : Chloé AUBERT, Corentin DAVID

Animation : Juliette FOURNIL (Rouge Vif)

Déroulé de la rencontre

La réunion a duré environ 1h30 et a suivi l'ordre du jour suivant :

- Etat d'avancement du projet
- Démarche d'information et de concertation à venir
- Mesures d'accompagnement
- Prochaines étapes et calendrier prévisionnel

Chaque partie a été ponctuée de temps d'échanges.

Points clés évoqués

1. Rappel du cadre de la réunion

- La participation au comité n'implique pas un accord sur le projet. L'objectif est de tenir informés les élus et d'ouvrir un dialogue constructif pour permettre à NEOEN d'adapter le projet aux réalités locales si celui-ci venait à être autorisé.

2. Echanges majeurs (aspects techniques et réglementaires de l'éolien)

- **Distance aux habitations :** 500 m minimum (implantation possible à partir de 501 m). Ce point pourra faire l'objet de discussion au moment de l'étude des variantes d'implantation.
- **Hauteur maximale étudiée :** jusqu'à 200 m en bout de pales. Dans le même sens, cet aspect pourra être discuté dans une certaine mesure lors de la présentation des variantes.
- **Positionnements communaux & sentiment de "passage en force" :** les élus ont rappelé les votes défavorables à l'éolien de certaines communes. NEOEN a confirmé

vouloir informer et consulter pour adapter son projet, sans renoncer au droit de développer dans une zone définie comme favorable, la décision finale appartenant au préfet une fois le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé.

○ **Fiscalité et retombées économiques :**

- Questionnements sur une éventuelle baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la suite de la mise en service d'un parc éolien (et donc la perception de l'IFER. NEOEN n'a pas constaté cette baisse sur l'ensemble de ses parcs exploités en France mais a effectivement déjà entendu parler de cela. NEOEN essaye donc actuellement de se renseigner auprès de l'Assemblée nationale et de la Préfecture pour comprendre l'ampleur du sujet. NEOEN poursuit ses vérifications sur les modalités de calcul, jugées opaques par les participants.
- Répartition des recettes (IFER) entre communes et intercommunalités jugée injuste pour les communes. Rappel qu'un accord local de répartition peut être recherché à l'échelle de l'intercommunalité selon les régimes fiscaux. Certains élus évoquent l'idée de porter ce sujet auprès de l'intercommunalité.

○ **Emprises agricoles et risques d'encerclement :**

- Certains élus regrettent l'emprise sur des terres agricoles de grande qualité et s'interrogent sur l'absence d'éolien dans certaines zones du pays (ex. Côte Fleurie, Touraine). NEOEN rappelle les contraintes d'installation de l'éolien (distance aux habitations, contraintes militaires et aéronautiques...) qui empêchent de mettre de l'éolien sur une grande partie du territoire français.
- Beaucoup de projets sont en cours dans les environs. Les élus craignent un effet d'encerclement, notamment la commune d'Olendon entre ce projet, ceux à l'étude sur Rouvres et Sassy, celles déjà existantes à Soulangy. Rappel de l'existence d'un pôle éolien (administration, communes, développeurs) qui aura lieu où ces sujets peuvent être portés et de la réalisation d'une étude paysagère tenant compte des parcs éoliens construits, autorisés et déposés auprès des services de l'Etat pour étudier la saturation.

○ **Stratégie énergétique :** échanges et mise en avant par certains de la place de l'éolien vs. d'autres énergies (nucléaire, photovoltaïque, etc.) et sur la planification à l'échelle régionale.

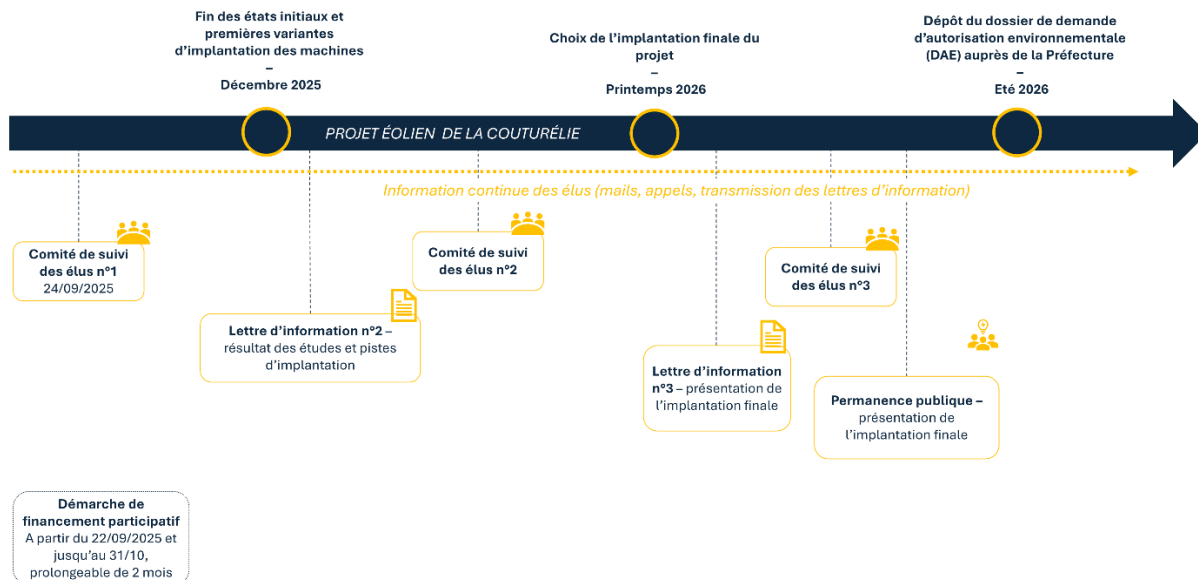
○ **Financement participatif :** information sur une offre locale en préparation (rémunération annoncée, remboursements semestriels) afin d'associer les riverains.

○ **Retours d'expérience :** échanges entre les élus sur la démarche citoyenne autour du projet éolien de Sassy ainsi que sur le projet à l'étude sur Rouvres

3. Information et concertation

- Rappel des actions déjà menées (porte-à-porte, lettre d'information n°1, permanence d'information).
- **Présentation du calendrier à venir :** actions prévues et pistes complémentaires qui pourraient être mises en place selon l'avis des élus (présentation en conseil municipal

(selon les communes), nouveaux porte-à-porte, site Internet dédié, visite d'un parc éolien en fonctionnement, visite de la zone d'études avec un écologue, atelier : choix des photomontages, lettres d'information, contributions à Panneau Pocket / bulletins municipaux)



- **Préférences exprimées** : en complément de la base proposée, les élus privilégient la création d'un site Internet et une présentation spécifique aux nouveaux élus après les élections de mars 2026. L'écriture d'une charte d'engagement par NEOEN serait un document susceptible de les intéresser ainsi qu'une synthèse de l'étude d'impact.
- **Points de vigilance** : les autres actions peuvent être menées, mais sans relais par les mairies, compte tenu de leurs positions déjà prises ou de leur devoir de neutralité. Concernant les photomontages, les élus insistent sur l'importance qu'ils soient véritablement représentatifs (éviter, par exemple, les grands angles qui souvent « écrasent » les vues).

4. Mesures d'accompagnement

- Enveloppe indicative présentée par NEOEN : $\approx 14\,000\text{ € / MW}$, avec un engagement plancher annoncé à 700 000 € (pour un projet de 8 à 12 éoliennes) pour le territoire ; typologies de mesures évoquées : patrimoine, rénovation thermique, mobilités électriques, chèques énergie (100–200 €/personne/an pendant 3 ans par exemple). Signature uniquement après autorisation.
- Les élus estiment que ces échanges interviennent trop tôt au regard du calendrier municipal et de l'avancement du projet. Une estimation de la mesure « chèques énergie » sera faite par NEOEN pour la prochaine rencontre.

Engagements de la part de NEOEN

- Poursuivre les recherches sur les impacts fiscaux et sur la répartition communes/intercommunalités.
- Etudier si une réduction de hauteur des machines et une distance aux habitations supérieure à 500m est possible au moment du choix de l'implantation.
- Transmission de la liste des points de vue paysagers identifiés (environ 40) pour commentaires et ajustements éventuels par les élus (prises de vues prévues en janvier 2026)
- Mettre en ligne un site internet dédié au projet d'ici fin 2025

Prochaine rencontre

- Début 2026 : nouvelle réunion du comité des élus pour présenter les résultats d'études (paysage, biodiversité, acoustique) et les implantations envisagées et recueillir avis / ajustements.